

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2776

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association de gestion du fichier commun de la demande de locative sociale du Rhône pour l'année 2012

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Lévêque

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Brillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2776**

commission principale : urbanisme

objet : **Attribution d'une subvention à l'association de gestion du fichier commun de la demande de locative sociale du Rhône pour l'année 2012**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1295 du 15 février 2010, le Conseil de communauté a approuvé le lancement du projet de fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

Les objectifs du fichier commun sont les suivants :

- simplification des démarches pour le demandeur (demande unique auprès du guichet de son choix),
- égalité de traitement (les mêmes démarches pour tous),
- transparence (demandes clairement identifiées dans un système mutualisé),
- rationalisation des outils de gestion (moins de demandes à enregistrer),
- partage d'un outil et de ses informations,
- aide au suivi des publics prioritaires (dont le public relevant du droit au logement),
- simplification de la production des statistiques.

Les partenaires du projet (Communauté urbaine de Lyon, ABC HLM du Rhône, Etat, Département, bailleurs sociaux, Communes) ont convenu que le fichier commun serait géré et administré par une structure de gestion prenant la forme juridique d'une association dont la création a été actée par délibération du Conseil n° 2011-2055 du 7 février 2011.

L'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône exerce ses activités dans le cadre législatif et réglementaire mis en place par la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

Comme le précisent les statuts de l'Association, celle-ci a pour objet :

- la gestion et l'administration du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône,
- la gestion et la maintenance du système informatique associé,
- l'assistance technique aux utilisateurs,

et toute action de formation y étant liée.

Pour 2012, le budget prévisionnel de fonctionnement de l'association est évalué à 360 000 €. Ce budget comprend la masse salariale (2,5 équivalents temps plein à terme), les coûts informatiques et de gestion.

Le montage financier prévisionnel des participations est le suivant :

- Communauté urbaine - fonds propre :	80 000 €
- Communauté urbaine - délégation des aides à la pierre de l'Etat :	80 000 €
- ABC HLM du Rhône et bailleurs :	80 000 €
- Collectivités et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adhérents :	70 000 €
- Département :	50 000 €

Il est précisé que la contribution de la Communauté urbaine au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat sera intégrée à la délibération concernant la convention d'application 2012 de la délégation des aides, prévue au 2^o trimestre 2012 - volet ingénierie ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône pour 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 72 - opération n° 0P15O2628.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.